



Cgt-Educ' Action

Syndicat Départemental de l'Education Nationale CGT
UD-Cgt 4 Place St François 06300 Nice
06.63.57.64.72
sden1d06@free.fr



Conférence de presse de la Cgt Educ'Action 22 août 2008

L'Education n'est pas un privilège. Elle est un droit acquis en ce pays. Ce droit, fondamental, nous souhaitons le défendre. Car l'éducation, comme tout le service public est attaquée. Depuis longtemps déjà.

L'an dernier a été émaillé de grèves. Déjà, et très tôt, dès octobre, nous protestions contre la suppression annoncée de plus de 10 000 postes d'enseignant-e-s, sur nos conditions de travail et notre pouvoir d'achat... Dès le mois de mars des grèves à répétition ont eu lieu pour défendre des options, des postes de CPE, d'Aide Educateur puis les enseignant-e-s de sections supprimées... Toutes ces actions ont été menées en relation avec la plupart des grands syndicats et toutes les bonnes volontés. Durant 14 semaines des AG inter-établissement, représentantes d'écoles, collèges et lycées, de divers syndicats ou non syndiqué-e-s se sont rencontrés.

Nous n'avons pas été du tout entendus par notre ministère. Le mépris avec lequel nos interrogations ont été balayées symbolise parfaitement la politique de ce gouvernement : l'Education n'est pas la priorité.

Cette rentrée sera difficile : 9200 postes d'enseignant-e-s en moins, des conseillers(ères) d'éducation « redéployé-e-s » plutôt que des postes créés. Des remplaçant-e-s en sous effectifs, des proviseur-e-s surchargé-e-s de travail ... Sans parler de nouveaux programmes pour le primaire, régressifs et rétrogrades, à mettre en œuvre sans préparation ou de la mise en place du bac pro en 3 ans guidé par le seul objectif d'économie budgétaire et non pédagogique.

Il faudra de nouveau colmater les brèches... A toutes nos inquiétudes, le gouvernement nous répond par une nouvelle coupe budgétaire **pour la rentrée 2009 : 24700 postes en moins !**

Nous ne saurons bien évidemment relayer l'argument démographique. Pour ne prendre qu'un seul exemple concret dans le département : le lp Paul Valéry à Menton : 33 élèves en moins prévu-e-s pour cette rentrée, 7 postes supprimés.

Rappelons brièvement les conséquences pour nos enfants de ces suppressions massives :

- Classes surchargées,
- Nivellement par le bas,
- Difficulté de mettre en œuvre une vraie pédagogie adaptée à chacun-e, (pédagogie différenciée).
- Augmentation de la violence...

Prendre en compte la qualité du travail pour l'élève c'est aussi se pencher sur le sort de l'enseignant-e ! Nous soutiendrons toutes les actions visant à améliorer la qualité de l'enseignement. Aujourd'hui notre école est véritablement en danger et nous nous devons de lutter pour la défendre. Nous souhaitons que cette rentrée soit revendicative et constructive pour l'Ecole, pour l'avenir... Donc solidaire, car notre projet pour une école pour toutes et tous et de qualités ne pourra se réaliser qu'avec une vraie volonté commune de faire barrage à la destruction de notre Education

Dans les Lycées

**LE DISPOSITIF DE REUSSITE SCOLAIRE AU LYCEE :
UNE SUPERCHERIE POUR MASQUER UNE NOUVELLE DEGRADATION DE
L'ENSEIGNEMENT !**

Elèves, parents et enseignants se sont battus ce printemps contre les suppressions de postes annoncées pour la rentrée et la dégradation de l'enseignement ainsi programmée. Non seulement ces suppressions sont maintenues mais le ministre a l'outrecuidance de présenter son dispositif de réussite scolaire au lycée comme une réponse à la demande exprimée par les lycéens et leurs

familles. Répondre à la suppression de 11 200 postes par la création de 1 500 assistants d'éducation, cela s'appelle se moquer du monde !

Ce dispositif, mis en place à la hâte fin juin, comporte 2 volets : des stages d'été pendant le mois d'août et le dispositif à proprement parler pendant l'année scolaire. 200 établissements ont été sélectionnés par le ministère dont 4 dans notre académie, Beaussier et Raynouard dans le 83, Beausite et Apollinaire dans le 06.

Passons sur les stages d'été qui sont une vaste fumisterie. C'est pendant l'année scolaire que se fait le travail avec les élèves, c'est tout au long de l'année qu'il faut pouvoir déceler les difficultés rencontrées par les élèves, c'est tout au long de l'année qu'il faut y remédier, c'est donc tout au long de l'année qu'il faut des enseignant-e-s en nombre suffisant pour travailler en groupe, des heures pour le travail en équipe pédagogique, etc. , bref tout le contraire de la politique suivie par DARCOS. Ce n'est pas un stage lancé sans aucune préparation, ni des élèves, ni des intervenant-e-s, sans aucun lien avec les équipes enseignantes, qui pourra résoudre les difficultés des élèves entrant en terminale et encore moins de celles et ceux entrant à l'université ! Demander aux équipes de direction des établissements sélectionnés de « recruter » fin juin des élèves susceptibles d'être volontaires pour suivre 2 semaines de stages en août, de recruter les intervenant-e-s, d'organiser avec la Région la « réquisition » des personnels TOS permettant l'ouverture des établissements, n'a pour seul objectif que d'alimenter la machine à communiquer du ministère !

Le dispositif de réussite scolaire se décompose en trois mesures : accompagnement des lycéen-ne-s tout au long de l'année, stages pendant les vacances et sessions d'entraînement aux examens. Le travail serait organisé en petits groupes d'une dizaine d'élèves.

Au-delà des objectifs louables ces dispositifs constituent fondamentalement une attaque très grave du statut enseignant. Ils reposent en effet sur l'embauche d'étudiant-e-s et d'emploi-jeunes pour effectuer les missions normalement réservées aux enseignant-e-s.

Les étudiants, titulaires d'un diplôme bac+2 et se destinant prioritairement à l'enseignement, seront rémunérés en vacation au taux fabuleux de 15,24 € brut de l'heure. Les assistants d'éducation devront au minimum 17 h par semaine pendant 36 semaines pour 635 € brut mensuel (pour un mi-temps, compte tenu d'un crédit d'heures de 100 h en temps de préparation et de 100 h pour la formation universitaire ou professionnelle). Salaire dérisoire, contrats de travail précaires – de plus en plus souvent inférieurs à un an - pour un travail s'apparentant à celui d'un enseignant. Car, en effet, la circulaire « propose » des révisions et approfondissement sur des questions au programme, l'entraînement à la dissertation, à l'oral, aux épreuves de langue vivante, aux épreuves de sciences ou l'organisation et les méthodes de travail. Il s'agit bien là d'activités constitutives du métier d'enseignant !

Quant aux enseignant-e-s, si celles et ceux qui participeront au dispositif seront rémunérés en HSE, rien n'est prévu pour les temps de concertation nécessaires entre les professeurs ayant en charge les classes et les « assistants » censés venir en aide à leurs élèves en difficulté, d'où un accroissement du travail « gratuit ».

Ce n'est pas en saupoudrant (2 établissements par département) des moyens inacceptables (emplois précaires, non qualifiés) que l'on remplacera les milliers de postes d'enseignant-e-s supprimés !

REFORME DES LYCEES

La dernière année scolaire a été particulièrement perturbée par une avalanche de réformes, ni concertées, ni préparées, mises en œuvre dans la plus grande improvisation.

C'est aujourd'hui au tour du lycée général et technologique d'être dans la ligne de mire du gouvernement. Le cadre de la discussion de la réforme du lycée comporte seize points dits "de

convergence", quatre objectifs et douze principes directeurs, que l'on pourrait, pour certains points, partager.

Mais ce serait faire abstraction du contenu idéologique néo-libéral qui guide cette réforme, du contexte de suppressions massives d'emploi dans l'Éducation, du contenu des réformes précédentes, que ce soit dans la voie professionnelle ou à l'école Primaire, ainsi que des conclusions du rapport Pochard sur l'évolution du métier d'enseignant.

La précipitation dans laquelle toutes ces réformes se décident, contribue volontairement à brouiller la lisibilité du projet gouvernemental.

La méthode choisie par X. Darcos consistant à signer préalablement un soi-disant "constat partagé" ouvrant le droit de s'asseoir autour d'une table de négociation, **est une parodie de dialogue social et de négociation que la CGT Educ'Action dénonce.**

La CGT Educ'action défend un système éducatif juste et ambitieux qui favorise la réussite, l'épanouissement et l'émancipation de tous, un lycée assurant l'égalité entre les trois voies, générale, professionnelle, technologique, facteur de richesse et d'égalité.

LYCEES PROFESSIONNELS

Dans les lycées professionnels, la rentrée 2008 va voir la mise en place du Bac Pro 3 ans. Notre Recteur a décidé, malgré de nombreux avis négatifs et notamment la totalité des organisations syndicales qui siègent au CTPA, de généraliser le BAC PRO 3 ans dans notre Académie. Cette décision va à l'encontre de nombreux rapports dont celui de l'inspection générale.

La mise en place du bac pro en 3 ans au lieu de 4 aura de graves conséquences sur la formation professionnelles des élèves. Actuellement un élève sortant de 3^{ème} suit une scolarité de 2 ans afin de préparer un BEP, puis poursuit s'il le désire et si son niveau le lui permet une formation de 2 ans en BAC PRO. Or, en cette rentrée 2008 c'est une formation amputée d'un quart des heures de cours que suivront des élèves qui arrivent souvent en difficulté scolaire au Lycée professionnel.

C'est à cours terme la suppression du BEP qui est programmé. Diplôme qui est pour un nombre non négligeable de jeunes un diplôme d'insertion dans la vie active.

Nous le répétons encore aujourd'hui, la CGT Educ'Action n'est pas opposée au Bac Pro 3 ans, mais elle est contre sa généralisation. Car nous pensons qu'effectivement il y a un frange d'élèves qui peuvent obtenir le bac Pro en 3 ans, mais la grande majorité aura des difficultés, à moins que les exigences ne soient revues à la baisse, les référentiels modifiés et donc une formation professionnelle dévaluée. C'est pourquoi, en cette rentrée 2008, nous serons attentifs à la mise en place de ce dispositif.

Notre Académie est allé plus loin que la « commande » du Ministre de l'Education, qui ne demandait que 25% des effectifs en Bac pro 3 ans en 2008. Le Rectorat nous a promis des moyens en heures pour le soutien aux élèves et pour la formation des enseignants qui n'ont jamais enseigné en bac Pro. Nous serons vigilants et exigeants quand à la dotation des moyens aux établissements.

Dans le 1^o degré

Les enseignant-e-s du primaire, et tous leurs élèves avec eux, vont subir la mise en danger de l'école par les mesures Darcos, dont celle dite de la "suppression du samedi matin". D'ailleurs, cette mesure n'a été approuvée et signée que par 2 syndicats (Cfdt et Unsa) ne représentant pas la majorité des enseignants des écoles.

La CGT Educ Action s'est toujours prononcée contre cette mesure; cette mesure en supprimant 2h d'enseignement, elle va augmenter les inégalités et les exclusions face à l'accès aux savoirs, savoirs faire de tous les élèves et particulièrement ceux qui sont déjà en difficulté.

Au-delà du rejet explicite de ce texte, la CGT Educ'Action considère que cette décision du gouvernement, via le ministre de l'Éducation nationale marque le renoncement à faire réussir chaque élève.

Les annonces médiatiques ne sont que des leurres pédagogiques et sociaux, méprisants pour les élèves, les familles et les personnels!

Les heures de soutien hors temps scolaire au sein de l'école, les stages de remise à niveau pendant les vacances, stigmatisent les élèves en difficulté et leurs familles. Ils vont à l'encontre du rythme des enfants. Loin de réduire les difficultés scolaires, ces nouvelles organisations vont les accentuer, voire les provoquer. Ces dispositifs remettent en cause la pérennité des RASED (Réseau d'Aide aux Enfants en Difficultés, les mieux à même de traiter la difficulté pendant le temps scolaire.

Nous suivons Antoine Prost qui écrit :

"une catastrophe est en marche ! Le forfait s'accomplit dans l'indifférence totale ou presque ! "

Cette organisation est censée améliorer l'école, elle doit s'adapter aux besoins des élèves, qui sont au coeur d'un système (type d'école, transports, activités périscolaires...)

Nos marges de manoeuvre sont étroites et contradictoires, quand on sait que rallonger la journée d'une 1/2 heure, pour des enfants qui n'ont qu'une envie, c'est que la classe se termine n'est pas très porteur de résultats, quand on sait que regrouper des élèves faibles , même en petit nombre, sur des horaires spécifiques, en dehors du groupe classe n'est pas forcément efficace non plus !!!

Le traitement de la difficulté scolaire commence par le traitement social dans les quartiers, par la disparition des ghettos, par des classes non chargées, des enseignants supplémentaires, des Rased complets partout, par une autre organisation du temps scolaire et des programmes où les arts et la culture ont leur part.

Les crédits des projets pédagogiques sont moribonds, ceux issus de la politique de la ville, en baisse importante...

Des solutions pour lutter contre l'échec scolaire existent: dédoublement des classes (maîtres-se-surnuméraires), baisse des effectifs par classe en liaison avec des pratiques pédagogiques différentes, modification des rythmes scolaires sans baisse des heures d'enseignement mais par une modification de la journée de la semaine, de l'année de l'enfant, renforcement des RASED pour les enfants qui relèvent d'une aide spécialisée...

Quant aux nouveaux programmes, ils se caractérisent par un appauvrissement général des apprentissages...

Dès la maternelle le langage oral est réduit au lexique et à la syntaxe, en contradiction totale avec toutes les recherches sur son acquisition par l'enfant. L'enseignement du langage écrit ne repose plus que sur la phonologie, compréhension du principe alphabétique et calligraphie.

Les nouveaux programmes recommandent d'introduire la première étape des méthodes syllabiques en grande section.

En élémentaire, la grande nouveauté est l'apprentissage quasi exclusif par la mémorisation : des récitations, des règles, des dates, des noms d'oeuvres d'art et l'application de règles apprises. A une exception près : les sciences. Autre nouveauté, le retour à la "rédaction", présentée conjointement avec la "récitation" comme "exercices utiles" de l'école primaire.

La "production d'écrit", jugée sans doute trop ouverte sur les pratiques sociales, sur la diversité des écrits, a disparu afin sans doute de rescolariser les pratiques d'écriture : la rédaction n'a de sens qu'à l'école. Il s'agit d'une vision régressive et étroite des activités d'écriture.

La géographie est recentrée sur le territoire français. L'histoire l'est également sur l'histoire nationale, complétée par l'histoire des arts qui occupent 20 heures annuelles, au détriment des pratiques artistiques ... et retour aux vieilles pratiques à l'inefficacité prouvée.

On nous demande de revenir aux pratiques des années 50 (dont il faut se souvenir qu'elles avaient été abandonnées pour cause d'inefficacité sur une frange importante d'élèves !)

Depuis, de nombreuses recherches nous ont aidés à comprendre ce qu'est un élève et la manière dont il apprend ; les nouvelles propositions les évacuent d'un revers de manche.

La Finlande, qui a les meilleurs résultats du monde, est très largement ouverte aux pédagogies nouvelles.

Mais en France, les méthodes traditionnelles rassurent car elles sont plus facilement comprises par les hommes politiques ou tout autre non pédagogue.

Cette démarche renvoie implicitement à un "âge d'or" qui pourtant, dès la fin de l'école primaire, excluait de toute poursuite d'études de nombreux jeunes des milieux populaires.

L'éducation civique laisse la place à l'instruction civique et morale.

Les programmes annoncent : "Les élèves découvrent les principes de la morale qui peuvent être présentés sous forme de maximes illustrées et expliquées par le maître.

Comment permettre à tous les élèves de devenir des citoyens autonomes et responsables uniquement en leur faisant apprendre des maximes, en les obligeant à se lever lors de l'hymne national et à vouvoyer leur enseignant dès le CE1 ? L'éducation civique passe par la discussion, le vécu, pour prendre conscience du sens dont elle est porteuse. Les lois sont mieux apprises quand on en éprouve le besoin comme facteur de liberté et non de répression.

Cette réforme est le résultat de pensées conservatrices initiées par de Robien, conseillé notamment par A. Bentolila avec son introduction de "leçons de mots" en maternelle.

Le texte constitue une série d'obligations qui survalorisent une pédagogie de la docilité et de la mémorisation. La loi Fillon remplace ainsi la loi de 89 en plaçant les savoirs au centre du système et en pilotant le tout par l'évaluation.

De fait, en instaurant des objectifs annuels, l'organisation par cycles est rendue caduque. L'obligation de moyens laisse la place à l'obligation de résultats.

Les élèves du primaire seront-ils ainsi mieux armés pour réussir leur scolarité ?

On peut être réservé sur la réponse d'autant qu'une nouvelle fois l'insuffisance des créations de postes, avec l'arrivée de 17 000 élèves supplémentaires en septembre, réduira le taux d'encadrement, pesant ainsi sur les conditions d'études des enfants et de travail des personnels.

Les réponses ne sont pas adaptées...

Ce qui manque cruellement pour la réussite de tous, c'est : un nombre suffisant de personnels dans les écoles : pour permettre certains apprentissages en groupe restreint, pour remplacer les enseignants absents.

- la formation des enseignants : elle ne cesse de baisser (économies obligent !) ce qui empêche les RASED d'être complets, de mettre en place les pédagogies nouvelles pour les enseignants qui le souhaitent,
- un traitement cohérent des problèmes sociaux et sociétaux.

Concernant La prise en compte du handicap dans les écoles, collèges et lycées des Alpes-Maritimes

Dans l'ensemble, on note une large prédominance du handicap psychique par rapport aux autres types de handicap. Il y a en proportion beaucoup plus d'élèves déclarés handicapés en primaire qu'au collège, et a fortiori au lycée.

Le nombre de notifications d'Auxiliaire de vie scolaire individuelle est en augmentation constante. Et encore, sur pression de l'inspection académique, la MDPH reporte depuis janvier 2008 les notifications nouvelles à la rentrée de septembre. En effet, après un effort de recrutement à l'automne 2007, les crédits se sont taris et les possibilités de recrutement à la rentrée 2008 ne sont pas encore connues. Seuls les renouvellements devraient être assurés.

La situation de ces personnels précaires n'a pas été éclaircie : celles et ceux qui ont été embauchés sur des contrats de type Contrat d'aide à l'emploi, ou Contrat Avenir, devaient se voir offrir la possibilité de postuler sur des contrats de droit public – sans être la panacée, les contrats de droit public peuvent en tout cas être renouvelés 6 ans et sont assortis d'une formation minimale. Aucune réponse concrète ne leur a été apportée sur ce sujet à ce jour. C'est pourtant un exemple significatif pour démontrer que l'intérêt du service public rejoint l'intérêt des personnels. A l'inverse, les conditions très peu attractives de ce métier rendent difficile le recrutement puis la pérennisation des personnels auprès d'élèves qui ont pourtant besoin de stabilité et de professionnalisme.

Un autre sujet de préoccupation pour notre organisation syndicale confédérée, c'est le manque de places dans les structures de soin et d'accompagnement que sont les Sessad; ces structures relèvent de la DDASS, non de l'Education nationale, mais elles jouent un rôle de soutien indispensable à la scolarisation des élèves handicapés. Or le nombre d'élèves en attente de Sessad dépasse aujourd'hui très largement le nombre d'élèves qui en bénéficient. Et cette attente peut durer facilement trois années! Ceci a pour conséquence immédiate que les élèves ne bénéficient pas du suivi qui leur est notifié et que les personnels enseignants se retrouvent souvent bien seuls pour faire face aux difficultés que posent certains types de handicap.

Concernant les structures propres à l'éducation nationale, on remarque un effet d'engorgement sur les CLIS niçoises, en particulier faute de création dans le moyen pays. La gestion des entrées en UPI collège s'est avérée très tendue, faute de places. Encore trop nombreuses sont les classes spécialisées tenues par des personnels non spécialisés, notamment dans les zones les plus difficiles. Dans de trop nombreux cas, ces classes n'ont pas été dotées d'un-e Auxiliaire de vie collective. La création d'une CLIS spécifique pour les élèves autistes a été repoussée, alors qu'elle correspond à une demande forte des familles.

Le matériel pédagogique adapté nécessaire aux élèves handicapés fait lui aussi l'objet de restrictions budgétaires, tout particulièrement dans le 2nd degré. Concernant les aménagements spécifiques d'examen, on déplore dans certains cas que les chefs d'établissement n'ont pas été en mesure de les assurer.

La CGT Educ'Action promeut l'égalité entre les citoyen-ne-s. Elle ne peut qu'appuyer une politique de scolarisation des élèves handicapés répondant à leurs besoins. Mais l'égalité véritable suppose le déploiement de moyens sans commune mesure avec ce qui est mis en oeuvre à ce jour, dans l'Education nationale, mais aussi dans le secteur sanitaire et social.

Nous ne saurions terminer cette conférence de presse, sans saluer le combat courageux et en grande partie victorieux que mène la Cgt pour la régularisation des travailleurs sans papier. Enfin la Cgt-Educ'Action dénonce la volonté du Maire de Nice d'expulser la Cgt de ses locaux..